

Avec la participation de :



Anfh Centre-Val de Loire

OPCO SANTÉ

IFSanté CHARTRES

Présentation aux employeurs pages 1 à 9,
présentation aux étudiants pages 10 à 19

cfa SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE
Centre Val de Loire **SMS**



contact@cfasms.fr



02 36 41 12 18



www.cfasms.fr

14 LIEUX DE FORMATION



IFSIFAS

MFR

Formation par alternance

PSI AMBOISE



CH CHATEAUROUX
centre hospitalier



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier **CDI ou CDD** d'une durée de **6 mois à 3 ans. (4 ans uniquement pour les personnes en situation de handicap)**

Il peut être signé **3 mois avant le début** de la formation et se terminer **2 mois après** les dates d'examens ou de diplomation,

Les bénéficiaires sont les **jeunes de moins de 30 ans ou les personnes en situation de handicap sans limite d'âge.**

Les apprentis suivent le même cursus de formation que les autres étudiants, **pour les IDE, les stages sont réalisés sur le lieu d'emploi,**

Le Maitre d'apprentissage encadrera 2 apprentis maximum (plus 1 redoublant). Il doit justifier de deux années d'expérience professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Pour la branche du médico-social à but non lucratif, l'obligation de la formation de Maitre d'apprentissage, le supplément de rémunération pour les MA et 3H par semaine consacrées à l'apprenti

2 Maitres d'apprentissage peuvent être nommés

Les missions principales du maitre d'apprentissage sont de:

- Accompagner le jeune dans son intégration dans l'entreprise et sa posture de salarié
- Gérer l'alternance et les liens avec le CFA / UFA
- Assurer la formation pratique : cette mission peut être déléguée à un tuteur de stage ou tuteur « Terrain » si le Maitre d'apprentissage n'est pas présent sur le lieu de stage

Aides spécifiques apprenti:

Aide au permis 500€

Pour les employeurs du secteur privé

Aide au repas pris en UFA (3€/jour)

Mise à disposition d'un PC portable

L'apprenti a le statut de salarié et bénéficie des **mêmes droits et obligations** que les autres salariés avec des spécificités liées à l'intégration d'une période de formation avec et les aides financières associées

Le contrat d'apprentissage peut prendre fin de façon anticipée de plusieurs façons :

- **Durant la période d'essai** des 45 premiers jours en entreprise sans justificatif
- **D'un commun accord** au-delà de la période d'essai
- **Par démission de l'apprenti** après médiation obligatoire
- **A l'annonce du résultat officiel du diplôme**, à condition de prévenir l'employeur 1 mois à l'avance de la fin du contrat.

l'apprenti peut **être licencié** suivant une procédure de licenciement de droit commun (Faute Grave, Force majeure, Exclusion CFA)

Exemple de planning

Je travaille en tant qu'aide-soignant

Je suis en stage INFIRMIER

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
JE	EMPLOI 1 DI	1 ME	1 VE	1 LU	1 ME	1 SA	1 MA	1 VE	1 DI	1 LU	1 ME	1 VE	1 SA
VE	EMPLOI 2 LU	EMPLOI 2 JE	2 SA	2 MA	2 JE	2 DI	2 ME	2 ME	2 SA	2 LU	2 ME	2 VE	2 SA
SA	3 MA	EMPLOI 3 VE	3 DI	3 ME	3 VE	3 LU	3 JE	3 JE	3 DI	3 MA	3 VE	3 DI	3 SA
DI	4 ME	EMPLOI 4 SA	4 LU	4 JE	4 SA	4 MA	4 VE	4 VE	4 DI	4 ME	4 SA	4 LU	4 EMPLOI
LU	EMPLOI 5 JE	EMPLOI 5 DI	5 MA	5 VE	5 DI	5 ME	5 SA	5 SA	5 MA	5 JE	5 DI	5 MA	5 EMPLOI
MA	EMPLOI 6 VE	EMPLOI 6 LU	6 ME	6 SA	6 LU	6 JE	6 DI	6 DI	6 ME	6 VE	6 LU	6 ME	6 EMPLOI
ME	EMPLOI 7 SA	7 MA	7 JE	7 DI	7 MA	7 VE	7 LU	7 LU	7 JE	7 SA	7 MA	7 JE	7 EMPLOI
JE	EMPLOI 8 DI	8 ME	8 VE	8 LU	8 ME	8 SA	8 MA	8 MA	8 VE	8 DI	8 ME	8 VE	8 EMPLOI
VE	EMPLOI 9 LU	EMPLOI 9 JE	9 SA	9 MA	9 JE	9 DI	9 ME	9 ME	9 SA	9 LU	9 JE	9 SA	9 EMPLOI
SA	10 MA	EMPLOI 10 VE	10 DI	10 ME	10 VE	10 LU	10 JE	10 JE	10 DI	10 MA	10 VE	10 DI	10 EMPLOI
DI	11 ME	EMPLOI 11 SA	11 LU	11 JE	11 SA	11 MA	11 VE	11 VE	11 DI	11 ME	11 SA	11 LU	11 EMPLOI
LU	EMPLOI 12 JE	EMPLOI 12 DI	12 MA	12 VE	12 DI	12 ME	12 SA	12 SA	12 MA	12 JE	12 DI	12 MA	12 EMPLOI
MA	EMPLOI 13 VE	EMPLOI 13 LU	13 ME	13 SA	13 LU	13 JE	13 DI	13 DI	13 ME	13 VE	13 LU	13 ME	13 EMPLOI
ME	EMPLOI 14 SA	14 MA	14 JE	14 DI	14 MA	14 VE	14 LU	14 LU	14 JE	14 SA	14 MA	14 JE	14 EMPLOI
JE	EMPLOI 15 DI	15 ME	15 VE	15 LU	15 ME	15 SA	15 MA	15 MA	15 VE	15 DI	15 ME	15 VE	15 EMPLOI
VE	EMPLOI 16 LU	EMPLOI 16 JE	16 SA	16 MA	16 JE	16 DI	16 ME	16 ME	16 SA	16 LU	16 JE	16 SA	16 EMPLOI
SA	17 MA	EMPLOI 17 VE	17 DI	17 ME	17 VE	17 LU	17 JE	17 JE	17 DI	17 MA	17 VE	17 DI	17 EMPLOI
DI	18 ME	EMPLOI 18 SA	18 LU	18 JE	18 SA	18 MA	18 VE	18 VE	18 DI	18 ME	18 SA	18 LU	18 EMPLOI
LU	EMPLOI 19 JE	EMPLOI 19 DI	19 MA	19 VE	19 DI	19 ME	19 SA	19 SA	19 MA	19 JE	19 DI	19 MA	19 EMPLOI
MA	EMPLOI 20 VE	EMPLOI 20 LU	20 ME	20 SA	20 LU	20 JE	20 DI	20 DI	20 ME	20 VE	20 LU	20 ME	20 EMPLOI
ME	EMPLOI 21 SA	21 MA	21 JE	21 DI	21 MA	21 VE	21 LU	21 LU	21 JE	21 SA	21 MA	21 JE	21 EMPLOI
JE	EMPLOI 22 DI	22 ME	22 VE	22 LU	22 ME	22 SA	22 MA	22 MA	22 VE	22 DI	22 ME	22 VE	22 EMPLOI
VE	EMPLOI 23 LU	EMPLOI 23 JE	23 SA	23 MA	23 JE	23 DI	23 ME	23 ME	23 SA	23 LU	23 JE	23 SA	23 EMPLOI
SA	24 MA	EMPLOI 24 VE	24 DI	24 ME	24 VE	24 LU	24 JE	24 JE	24 DI	24 MA	24 VE	24 DI	24 EMPLOI
DI	25 ME	EMPLOI 25 SA	25 LU	25 JE	25 SA	25 MA	25 VE	25 VE	25 DI	25 ME	25 SA	25 LU	25 EMPLOI
LU	EMPLOI 26 JE	EMPLOI 26 DI	26 MA	26 VE	26 DI	26 ME	26 SA	26 SA	26 MA	26 JE	26 DI	26 MA	26 EMPLOI
MA	EMPLOI 27 VE	EMPLOI 27 LU	27 ME	27 SA	27 LU	27 JE	27 DI	27 DI	27 ME	27 VE	27 LU	27 ME	27 EMPLOI
ME	EMPLOI 28 SA	28 MA	28 JE	28 DI	28 MA	28 VE	28 LU	28 LU	28 JE	28 SA	28 MA	28 JE	28 EMPLOI
JE	EMPLOI 29 DI	29 ME	29 VE	29 LU	29 ME	29 SA	29 MA	29 MA	29 VE	29 DI	29 ME	29 VE	29 EMPLOI
VE	EMPLOI 30 LU	30 JE	30 SA	30 MA	30 JE	30 DI	30 ME	30 ME	30 SA	30 LU	30 JE	30 SA	30 EMPLOI
SA	31 MA	31	DI	31	VE	31 LU	31	31	31	31	31	31	31

AIDE 8000€
Contrat privé signé
avant le 30/06/2022

FRAIS PEDAGOGIQUES

Employeurs privés => Prise en charge de l'ensemble des frais pédagogique par l'OPCO

Fonction publique hospitalière => Prise en charge complète pour IDE et AS avec un complément Région Centre Val de Loire (partielle pour autres diplômes)

Fonction publique territoriale => Prise en Charge environ 90% des coûts pédagogiques (variable selon diplôme)

FRAIS SALAIRE

- Employeurs publics : L'employeur est exonéré de la totalité des cotisations sociales patronales, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Employeur privé : Les rémunérations des apprentis bénéficient de la réduction générale de cotisations renforcée (pas de CSG, RDS, Assurances sociales, Chômage), seules les cotisations accidents du travail et aux maladies professionnelles restent dues
- L'apprenti est exonéré de charges salariales jusqu'à un salaire de 79 % du SMC, l'excédent étant soumis à cotisations.

SIMULATION SALAIRE : IDE 3^{ème} année 22 ans environ 1300€/ mois charges comprises

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	1 ^{ÈRE} ANNÉE	2 ^{ÈME} ANNÉE	3 ^{ÈME} ANNÉE
De 18 à 20 ans	43% du smic *50 % du smic	51% du smic *60 % du smic	67% du smic *70 %* du smic
De 21 à 25 ans	53% du smic *65 % du smic @ 55% du smic	61% du Smic *75% du smic @65% du smic	78% du Smic *@85% du smic
De 26 ans et +	100% du smic	100% du smic	100% du smic

IDE 3^{ème} année

*majoration Accord Branche Sanitaire, social et édico-social privé à but non lucratif du 9/9/2020

@majoration branche transport sanitaire

Simulation de salaire sur https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

SIMULATION SALAIRE : IDE 3^{ème} année 1250 euros net pour un jeune de 22 ans

Accompagnement employeur par le CFA

- **Avant le contrat**
- Aide à la faisabilité: Simulation du salaire de l'apprenti selon l'âge et la convention collective
- Informations aides financières
- Proposition de CV sélectionnés en fonction des critères de l'employeur et d'une préselection des candidats par l'institut (parcours de formation)
- Définition des besoins et aide au choix de la formation
- Questions particulières droit du travail lié à l'apprentissage
- Pour la fonction publique territoriale, accord CNFPT préalable
- **Mise en place du contrat**
- Rédaction du contrat par le CFA
- Dépôt de la convention auprès de l'OPCO ou d'ANFH
- Echanges par mail
- **En cours de contrat**
- Mise en place compensation pour candidat en situation de handicap
- Médiation apprenti-employeur en parallèle du suivi pédagogique organisé par l'institut, en lien avec les compétences à certifier
- Entretien d'installation par CFA et livret apprentissage numérique en complément des outils d'évaluation de l'institut pour le jury certificateur.

MISSIONS D'ENCADREMENT EN STAGE – IF SANTE CHARTRES



Avec nos partenaires :

V20220203

Missions d'encadrement en stage réalisées en dehors de l'apprentissage

Missions d'encadrement en stage réalisées en situation d'apprentissage

La structure organise l'encadrement de l'apprenti en stage, en répartissant les trois missions complémentaires (maître de stage, tuteur de stage et maître d'apprentissage) sur une seule ou plusieurs personnes qualifiées.

Maitre de stage	Tuteur de stage	Maitre d'apprentissage
<p>Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage.</p> <p>Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueille et intègre l'apprenant. • Apporte à l'apprenant les informations nécessaires relatives au lieu de stage et au parcours à suivre. • Présente l'apprenant aux équipes et s'assure de son intégration. • Permet à l'apprenant de se positionner dans le lieu de stage. • S'assure de la qualité de l'encadrement de proximité. • Prépare le parcours pluridisciplinaire de l'apprenant, avec le tuteur. 	<p>Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage.</p> <p>Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilite l'intégration de l'apprenant. • Assure un accompagnement pédagogique. • Reçoit l'apprenant, évalue sa progression et les prérequis. • Réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'apprenant. • Répond aux questions de l'apprenant. • Assure l'évaluation des compétences acquises par l'apprenant. • Identifie les points forts et les axes d'amélioration de l'apprenant. 	<p>Accompagnateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il aide l'apprenti à <u>s'insérer dans l'entreprise, à mieux en comprendre les règles et les formes d'organisation</u>. Ce rôle de connaissance du contexte de l'entreprise va avoir un impact direct sur le résultat final de la formation. <p>Tuteur - Formateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il transmet ses savoir-faire à l'apprenti dans le cadre de la formation pratique. • Grâce à une coordination avec le référent du suivi pédagogique de l'étudiant (IFSanté), <u>il s'assure de la correspondance des apprentissages en structure de soins avec les compétences attendues à la</u>

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

MISSIONS D'ENCADREMENT EN STAGE – IF SANTE CHARTRES



Avec nos partenaires :

V20220203

<ul style="list-style-type: none"> • Il organise l'évaluation de l'apprenant durant les périodes de stage en lien avec le tuteur et en organise l'entretien à mi-parcours ainsi qu'en fin de stage. • Assure le suivi de la formation de l'apprenant en se coordonnant avec le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant (IF santé). • Se coordonne avec le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant (IF Santé) pour participer ou faire participer le tuteur aux entretiens de suivi pédagogiques réalisés en stage. • Il atteste des compétences validées en stage, en complétant et signant la feuille d'évaluation de stage dédiée à la validation, et en complément du parcours de formation, du diplôme d'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide l'apprenant à s'autoévaluer. • Évalue ou fait évaluer les acquis au fur et à mesure et suit la progression de l'apprenant, notamment à l'aide du portfolio. • Donne des objectifs de progression à l'apprenant. • Participe au besoin et en concertation avec le maître de stage, aux entretiens de suivi pédagogiques réalisés sur le lieu de stage, en présence du formateur référent de suivi pédagogique (IF Santé). • Il renseigne les éléments d'appréciations des compétences acquises en stage en complétant en concertation avec le maître de stage, la feuille d'évaluation des compétences en stage dédiée à la validation, et en complément du parcours de formation, du diplôme d'Etat. 	<p><u>diplomation (cf. feuille d'évaluation des compétences en stage remise par l'institut).</u></p> <p>Gestion alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il accompagne l'apprenti dans sa <u>posture</u> de salarié (Horaires, absences, lien hiérarchie.), il l'accompagne dans sa formation de façon globale, <u>met en œuvre une organisation favorable, fait le lien avec le CFA et l'institut.</u>
--	---	--

Présentation aux étudiants



Centre de Formation d'Apprentis Social, Médico-social et Sanitaire

Présentation aux étudiants

Présentation du CFA

- CFA hors les murs situé à Blois
- 9 centres de formations et 10 lieux de formations
 - ERTS : Olivet – Chartres – Bourges – Montargis - Dreux
 - ITS : Tours - Blois - Chartres
 - MFR : Tours
 - IFSI IFAS : Blois - Montoire - Romorantin
 - IFAS IFSI : Amboise
 - IIFPM Orléans
 - IFA : Chartres
 - IFPP : Dreux
 - FOL : Chartres

- Le CFA vous accompagne dans votre recherche d'employeur, informe les employeurs sur leurs aides , propose les candidatures des apprentis et rédige les contrats d'apprentissage
- Le centre de formation partenaire organisa la formation

Présentation aux étudiants

Vous êtes salarié d'un établissement : Vous êtes rémunéré

La formation est gratuite pour vous

Vous employeur a des aides pour votre embauche

- ✓ Vous êtes accompagné par un **maitre d'apprentissage**
 - ✓ Vous avez **les mêmes droits** que les autres salariés
- Et
- ✓ vous **devez être présent** en formation
 - ✓ Vous avez **5 semaines** de congés + jours supplémentaire selon conventions
 - ✓ Vos horaires de travail sont définis par votre employeur (équipe, Week-end, nuit)

Vous n'avez plus les vacances scolaires

LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Vous êtes en alternance entre l'entreprise et le centre de formation

Vous pouvez signer votre contrat 3 mois avant le démarrage de la formation et vous êtes payé dès le 1^{er} jour de votre

Vous êtes payés en stage ET en formation

Présentation aux étudiants

Mon salaire



En sus du salaire, vous touchez les primes et pouvez avoir droit à la prime d'activité

*Les montants sont donnés à titre indicatif, ils sont susceptibles de varier

Année d'exécution du contrat	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année			
2 ^{ème} année			
3 ^{ème} année	78 % du SMIC 1250,43 €	78 %* du SMIC 1250,43 €	100 %* du SMIC 1380 €

Jusqu'à 25 ans, votre salaire NET est votre salaire BRUT !

Présentation aux étudiants

Exemple de planning d'un IDE

• 15 semaines de cours

• 25 semaines de stages

Je travaille en tant qu'aide-soignant

Je suis en stage INFIRMIER

	JULIET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
JE	EMPLOI	1 DI	1 ME	1 VE	1 LU	1 ME	1 SA	1 MA	1 VE	1 DI	1 ME	1 VE	1
VE	EMPLOI	2 LU	EMPLOI	2 JE	2 SA	2 MA	2 JE	2 SA	2 ME	2 SA	2 LU	2 JE	2 SA
SA		3 MA	EMPLOI	3 VE	3 DI	3 ME	3 VE	3 LU	3 JE	3 DI	3 MA	3 VE	3 DI
DI		4 ME	EMPLOI	4 SA	4 LU	4 JE	4 SA	4 MA	4 VE	4 LU	4 ME	4 SA	4 LU
LU	EMPLOI	5 JE	EMPLOI	5 DI	5 MA	5 VE	5 DI	5 ME	5 SA	5 MA	5 JE	5 DI	5 MA
MA	EMPLOI	6 VE	EMPLOI	6 LU	6 ME	6 SA	6 LU	6 COURS	6 JE	6 COURS	6 DI	6 VE	6 COURS
ME	EMPLOI	7 SA		7 MA	7 JE	7 DI	7 MA	7 COURS	7 VE	7 COURS	7 LU	7 SA	7 MA
JE	EMPLOI	8 DI	8 ME	8 VE	8 LU	8 COURS	8 ME	8 COURS	8 SA	8 MA	8 VE	8 DI	8 ME
VE	EMPLOI	9 LU	EMPLOI	9 SA	9 MA	9 COURS	9 JE	9 COURS	9 DI	9 ME	9 LU	9 SA	9 JE
SA		10 MA	EMPLOI	10 VE	10 DI	10 ME	10 COURS	10 VE	10 COURS	10 LU	10 COURS	10 MA	10 VE
DI		11 ME	EMPLOI	11 SA	11 LU	11 JE	11 COURS	11 SA	11 MA	11 COURS	11 VE	11 DI	11 ME
LU	EMPLOI	12 JE	EMPLOI	12 DI	12 MA	12 VE	12 COURS	12 DI	12 ME	12 COURS	12 SA	12 ME	12 EMPLOI
MA	EMPLOI	13 VE	EMPLOI	13 LU	13 ME	13 SA	13 LU	13 COURS	13 JE	13 COURS	13 DI	13 VE	13 ME
ME	EMPLOI	14 SA		14 MA	14 JE	14 DI	14 MA	14 COURS	14 VE	14 COURS	14 LU	14 SA	14 ME
JE	EMPLOI	15 DI	15 ME	15 VE	15 LU	15 COURS	15 ME	15 COURS	15 SA	15 MA	15 VE	15 DI	15 ME
VE	EMPLOI	16 LU	EMPLOI	16 SA	16 MA	16 COURS	16 JE	16 COURS	16 DI	16 ME	16 SA	16 VE	16 SA
SA		17 MA	EMPLOI	17 VE	17 DI	17 ME	17 COURS	17 VE	17 COURS	17 LU	17 COURS	17 MA	17 VE
DI		18 ME	EMPLOI	18 SA	18 LU	18 JE	18 COURS	18 SA	18 MA	18 COURS	18 VE	18 DI	18 LU
LU	EMPLOI	19 JE	EMPLOI	19 DI	19 MA	19 VE	19 COURS	19 DI	19 ME	19 COURS	19 SA	19 JE	19 MA
MA	EMPLOI	20 VE	EMPLOI	20 LU	20 ME	20 SA	20 LU	20 EMPLOI	20 DI	20 DI	20 ME	20 VE	20 EMPLOI
ME	EMPLOI	21 SA		21 MA	21 JE	21 DI	21 MA	21 EMPLOI	21 VE	21 COURS	21 LU	21 SA	21 ME
JE	EMPLOI	22 DI	22 ME	22 VE	22 LU	22 COURS	22 ME	22 EMPLOI	22 SA	22 MA	22 COURS	22 DI	22 ME
VE	EMPLOI	23 LU	EMPLOI	23 SA	23 MA	23 COURS	23 JE	23 EMPLOI	23 DI	23 ME	23 SA	23 LU	23 SA
SA		24 MA	EMPLOI	24 VE	24 DI	24 ME	24 COURS	24 VE	24 EMPLOI	24 LU	24 COURS	24 MA	24 VE
DI		25 ME	EMPLOI	25 SA	25 LU	25 JE	25 COURS	25 SA	25 MA	25 COURS	25 VE	25 DI	25 ME
LU	EMPLOI	26 JE	EMPLOI	26 DI	26 MA	26 VE	26 COURS	26 DI	26 ME	26 COURS	26 SA	26 JE	26 MA
MA	EMPLOI	27 VE	EMPLOI	27 LU	27 ME	27 SA	27 LU	27 EMPLOI	27 JE	27 COURS	27 DI	27 VE	27 ME
ME	EMPLOI	28 SA		28 MA	28 JE	28 DI	28 MA	28 EMPLOI	28 VE	28 COURS	28 LU	28 SA	28 ME
JE	EMPLOI	29 DI	29 ME	29 VE	29 LU	29 COURS	29 ME	29 EMPLOI	29 SA	29 MA	29 VE	29 DI	29 ME
VE	EMPLOI	30 LU		30 JE	30 SA	30 MA	30 COURS	30 JE	30 EMPLOI	30 DI	30 MA	30 LU	30 SA
SA		31 MA	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

Présentation aux étudiants

Mes avantages en tant qu'apprenti

Secteur privé uniquement

- ✓ Un salaire non imposable
- ✓ Une cotisation à la retraite et au chômage
- ✓ Des aides au logement (Mobiljeunes, CAF) et transport (carte Yeps)
- ✓ Un complément de salaire possible avec la prime d'activité
- ✓ **La mise à disposition d'un PC durant la formation**
- ✓ **Une aide au permis de 500€**
- ✓ Une aide au repas durant le temps de formation (3€/repas)
- ✓ Les mêmes avantages que les salariés (Mutuelle, Frais de déplacement transport en commun pris en charge)

Et surtout

UNE EXPERIENCE

UNE RELLE INTEGRATION DANS L'EQUIPE

Présentation aux étudiants

**VOUS DEVEZ
CHERCHER UN
EMPLOYEUR**

- ✓ Je m'inscris au CFA cfasms.fr et dépose mon CV en ligne contact@cfasms.fr
- ✓ Je postule en parallèle auprès des établissements qui m'intéressent et je profite de mes stages pour déposer ma candidature
- ✓ J'oriente les employeurs vers le CFA pour les aides financières afin que le CFA appuie ma candidature

Dès janvier /
février

ET

**ÊTRE ADMIS EN 3^{ème}
ANNÉE**

- ✓ Je dois valider les semestres 1, 2, 3 et 4
- ✓ Je dois avoir validé les *stages indispensables en 2ème année*



Avec nos partenaires :

V20220203

Missions d'encadrement en stage réalisées en dehors de l'apprentissage

Missions d'encadrement en stage réalisées en situation d'apprentissage

La structure organise l'encadrement de l'apprenti en stage, en répartissant les trois missions complémentaires (maître de stage, tuteur de stage et maître d'apprentissage) sur une seule ou plusieurs personnes qualifiées.

Maitre de stage	Tuteur de stage	Maitre d'apprentissage
<p>Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage.</p> <p>Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueille et intègre l'apprenant. • Apporte à l'apprenant les informations nécessaires relatives au lieu de stage et au parcours à suivre. • Présente l'apprenant aux équipes et s'assure de son intégration. • Permet à l'apprenant de se positionner dans le lieu de stage. • S'assure de la qualité de l'encadrement de proximité. • Prépare le parcours pluridisciplinaire de l'apprenant, avec le tuteur. 	<p>Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage.</p> <p>Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilite l'intégration de l'apprenant. • Assure un accompagnement pédagogique. • Reçoit l'apprenant, évalue sa progression et les prérequis. • Réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'apprenant. • Répond aux questions de l'apprenant. • Assure l'évaluation des compétences acquises par l'apprenant. • Identifie les points forts et les axes d'amélioration de l'apprenant. 	<p>Accompagnateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il aide l'apprenti à <u>s'insérer dans l'entreprise, à mieux en comprendre les règles et les formes d'organisation</u>. Ce rôle de connaissance du contexte de l'entreprise va avoir un impact direct sur le résultat final de la formation. <p>Tuteur - Formateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il transmet ses savoir-faire à l'apprenti dans le cadre de la formation pratique. • Grâce à une coordination avec le référent du suivi pédagogique de l'étudiant (IFSanté), <u>il s'assure de la correspondance des apprentissages en structure de soins avec les compétences attendues à la</u>

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

MISSIONS D'ENCADREMENT EN STAGE – IF SANTE CHARTRES



Avec nos partenaires :

V20220203

<ul style="list-style-type: none">• Il organise l'évaluation de l'apprenant durant les périodes de stage en lien avec le tuteur et en organise l'entretien à mi-parcours ainsi qu'en fin de stage.• Assure le suivi de la formation de l'apprenant en se coordonnant avec le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant (IF santé).• Se coordonne avec le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant (IF Santé) pour participer ou faire participer le tuteur aux entretiens de suivi pédagogiques réalisés en stage.• Il atteste des compétences validées en stage, en complétant et signant la feuille d'évaluation de stage dédiée à la validation, et en complément du parcours de formation, du diplôme d'Etat.	<ul style="list-style-type: none">• Aide l'apprenant à s'autoévaluer.• Évalue ou fait évaluer les acquis au fur et à mesure et suit la progression de l'apprenant, notamment à l'aide du portfolio.• Donne des objectifs de progression à l'apprenant.• Participe au besoin et en concertation avec le maître de stage, aux entretiens de suivi pédagogiques réalisés sur le lieu de stage, en présence du formateur référent de suivi pédagogique (IF Santé).• Il renseigne les éléments d'appréciations des compétences acquises en stage en complétant en concertation avec le maître de stage, la feuille d'évaluation des compétences en stage dédiée à la validation, et en complément du parcours de formation, du diplôme d'Etat.	<p><u>diplomation (cf. feuille d'évaluation des compétences en stage remise par l'institut).</u></p> <p>Gestion alternance</p> <ul style="list-style-type: none">• Il accompagne l'apprenti dans sa <u>posture de salarié</u> (Horaires, absences, lien hiérarchie.), il l'accompagne dans sa formation de façon globale, <u>met en œuvre une organisation favorable, fait le lien avec le CFA et l'institut.</u>
---	---	--

Présentation aux étudiants

Rejoignez-nous sur nos réseaux pour suivre les actualités...



CFA SMS



Cfasms.centre



CFA Social, médico-social et Sanitaire

Pour tout renseignement sur l'apprentissage

contact@cfasms.fr

02 36 41 12 19



CFA SMS

59-63 quai Henri
Chavigny 41000 Blois



www.cfasms.fr



02 36 41 12 19



contact@cfasms.fr